



ADOPTEZ L'EXCELLENCE AU QUOTIDIEN

**AUTOMATISME POUR
PORTES BATTANTES**

Polyvalent et élégant
Sûr et intelligent
Puissant et fiable

950N2

Financez vos travaux d'adaptation avec **MaPrimeAdapt'**

Depuis le 1er janvier 2024, l'aide **MaPrimeAdapt'** finance la réalisation des travaux d'adaptation du logement pour les personnes âgées et celles en situation de handicap



Un financement de vos travaux d'adaptation allant jusqu'à
50% ou 70%

FAAC
Simply automatic.

MOTORISATION DE PORTE 950N2

**AUTOMATISME POUR
PORTES BATTANTES**



**Une solution qui
offre la possibilité
d'améliorer la sécurité,
l'autonomie et le
confort au quotidien
des personnes en
situation de handicap
et des seniors.**

EN16005

Conforme à la réglementation européenne
EN 16005 pour la sécurité appliquée
aux portes piétonnes automatisées.



Les systèmes qui permettent de faciliter la
réalisation d'installations d'automatisation
conformément aux exigences de la Directive
Européenne en vigueur (DM 2006/42/CE) en
matière de sécurité.



La motorisation d'une porte apporte plusieurs avantages :



▶ EN TERMES DE CONFORT :

Ouvrir à distance sans avoir à se déplacer.

▶ EN TERMES D'AUTONOMIE :

Entrer et sortir de son logement de manière plus indépendante, sans assistance.

▶ EN TERMES DE SÉCURITÉ :

En cas de détection d'un obstacle, la porte rouvre immédiatement selon la réglementation EN16005 pour la sécurité appliquée aux portes piétonnes autorisées.

Elle peut être pilotée par différents systèmes de commande, avec ou sans contact.

Elle ajoute une touche moderne et élégante à n'importe quel espace

Financez
VOTRE AUTOMATISME

950N2

avec
MaPrimeAdapt'





Depuis le 1er janvier 2024,
l'aide MaPrimeAdapt'
finance la réalisation des
travaux d'adaptation du
logement pour les personnes
âgées et celles en situation
de handicap.

POUR QUI ?

Vous êtes propriétaire de votre logement ou locataire du parc privé et vous avez informé votre bailleur de votre volonté d'effectuer des travaux d'adaptation à la perte d'autonomie

- **Vous ou un membre de votre foyer :**
 - Est âgé de 70 ans ou plus
 - Est âgé de 60 à 69 ans sur condition de GIR (groupe iso-ressources)
 - A un taux d'incapacité supérieur à 50% ou bénéficie de la prestation de compensation du handicap (PCH)
- **Votre revenu est classé dans la catégorie ressources « modestes » ou « très modestes »**

POURQUOI ?

Avec l'ambition de prévenir les chutes et situations de fragilités dans le logement pour tous les publics en perte d'autonomie, cette nouvelle aide vous permettra de financer différents travaux d'adaptation intérieurs et extérieurs.

Dans la limite d'un plafond de travaux de 22 000 euros hors taxes et selon le niveau de revenus de votre ménage.

**MaPrimeAdapt'
peut financer
jusqu'à
50 % ou 70 %
du montant de vos
travaux d'adaptation.**

COMMENT ?

Pour obtenir un financement de vos travaux, vous devez déposer votre demande d'aide :

**DIRECTEMENT
SUR LA PLATEFORME
DE DEMANDE D'AIDE
MAPRIMEADAPT'**

**OU
DÉPOSER VOTRE DOSSIER
AUPRÈS DES DÉLÉGATIONS
LOCALES DE L'ANAH**

UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

Dès la création de votre dossier, vous bénéficierez d'un accompagnement personnalisé par un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO), habilité par l'Anah, pour faciliter vos démarches :

Réalisation d'un diagnostic autonomie permettant de construire un projet de travaux adapté en collaboration avec un ergothérapeute, si nécessaire

Construction du plan de financement et sélection des devis

Montage du dossier de MaPrimeAdapt'

Organisation des travaux avec les artisans

Accompagnement pour s'approprier les aménagements.